Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 23 mars 2015

<u>Présents</u>: Christian LIMOUSIN, Robert TAPONARD, Lucette BOURGEOIS, Guy BELLATON, Lionel MOUGEOT, Michel BALAIN, Franck BERARD, Guylaine DUPLANTIER, Charlotte SUPERNAK, Nathalie VERDEGHEM, François Quinson.

<u>Excusés</u>: C. Vauquelin donne pouvoir à R. Taponard, C. Janin à L. Bourgeois, R. Verhage à L. Mougeot, C. Harnay à G. Bellaton.

Secrétaire de séance : Lucette BOURGEOIS

<u>Ordre du jour</u> : le CR de la réunion de conseil municipal du13.01.2015 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion, avec ajout d'une délibération concernant la création du Comité Mixte Consultatif Communal des Sapeurs- Pompiers Volontaires, sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS toutes prises à l'unanimité des membres présents.

FINANCES : budget « Commune »

Compte administratif 2014: En l'absence de M. le Maire, le CM approuve le compte administratif « Commune » 2014.

Section de fonctionnement : Dépenses : 418 205,42 €

Recettes : 615 865,66 € Excédent 2013 reporté : 168 683,02 € **Résultat de l'exercice : 366 343,26 €**

Section d'investissement : Dépenses : 263 683,42 €

Recettes : 396 301,68 €
Déficit 2013 reporté : 120 246,22 € **Résultat de l'exercice : 12 372,04 €**

Le compte de gestion établi par le Comptable du trésor est conforme au compte administratif ; il est arrêté au montant de 378 715,30 € (366 343,26 + 12 372,04) et est approuvé par le CM.

Affectation des résultats : le CM approuve l'affectation en recette d'investissement, R1068 d'une somme de 143 627,96 € (156000€ reste à réaliser - 12 372,04€ de crédits reportés sur 2015), et un report en fonctionnement R002 de la somme restante soit 222 715,30 € (366 343,26 – 143 627,96).

Décision en matière des taux d'imposition : maintien des taux de 2014 soit :

Taxe d'habitation : 13,10 %, taxe foncière (bâti) : 16,46 %, taxe foncière (non bâti) : 55,80%.

Vote des subventions aux associations pour une somme totale de 7 000,00 €.

Budget primitif 2015 voté au chapitre et équilibré (fonctionnement : 817 315,30 € et investissement : 606 505,26 €) est approuvé par le CM.

Adoption de la modification simplifiée du PLU

Après le rappel du Maire des conditions de la modification simplifiée du PLU et à quelle étape de la procédure elle se situe, le CM décide d'adopter celle-ci telle qu'elle est annexée à la présente. Elle fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et sera transmise à la Sous Préfecture. Elle sera exécutoire à compter du retour de la Sous préfecture.

<u>Travaux de raccordement de l'ancien canal d'alimentation, du moulin du Château, directement sur la Cozance sur la propriété de M. André Quinson</u>

Sur le PLU validé le 22/01/2009, une zone réservée avait été implantée sur la parcelle B 777 appartenant à M. André Quinson en vue de détourner, dans le futur, les eaux pluviales et de ruissellement récoltées par cet ancien canal vers la Cozance. Le propriétaire a accepté la mise en place d'une tuyauterie de diamètre 600, sur sa parcelle. Ces travaux demandant un savoir faire et étant d'un intérêt général pour la commune, le Maire propose et le CM accepte de les confier à la Société Brunet TP pour un montant de

5 710,80 € TTC, précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015 section investissement et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Acquisition d'une partie du canal d'alimentation du moulin du Château

M. André Quinson, propriétaire du canal d'alimentation du moulin du Château (parcelle B1487), souhaite céder le moulin et la parcelle attenante (B776 et B777) à ses enfants et une partie de la parcelle B1487 (de la vanne de prise d'eau au mur de la bibliothèque municipale) à titre gracieux à la Commune. Le CM autorise le Maire à faire borner la parcelle, décide de procéder à l'acquisition, à titre gracieux, de cette parcelle, désigne Robert Taponard, 1^{er} adjoint, pour signer l'acte en la forme administrative et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à la transaction.

Enfouissement des réseaux route de Coutelieu

Le CM décide d'engager des travaux d'enfouissement des réseaux (électricité, éclairage et télécommunication) sur une longueur approximative de 300 m route de Coutelieu, accepte le plan de financement proposé par le SIeA soit 23 397,82 € à la charge de la Commune pour un montant prévisionnel des travaux de 53 100€ TTC et autorise le Maire à signer la convention de mandat se rapportant à ces travaux.

Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires

Quand l'intérêt du service l'exige et à la demande du Maire, le CM autorise celui-ci à mandater des heures supplémentaires et complémentaires aux fonctionnaires et agents non titulaires à temps complet et non complet appartenant à un grade éligible aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne pourront dépasser 35 h/semaine, celles effectuées au-delà relèveront du régime des heures supplémentaires.

<u>Création du Comité Mixte Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires</u>:

C'est une instance paritaire qui doit être installée, conformément à l'arrêté du 7 novembre 2005 portant l'organisation des comités communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires. Le CM désigne **Titulaires : Robert TAPONARD - Charlotte SUPERNAK, Suppléants : Michel BALAIN - Lucette BOURGEOIS** pour représenter la Municipalité au sein du conseil consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires de Douvres, en approuve la composition comme suit :

Président : Christian LIMOUSIN Maire, membres représentant les sapeurs-pompiers volontaires du centre de première intervention : **Pascal MOINE (Chef de centre, membre de droit),** Collège Caporaux : Olivier ROCHE (Caporal Chef) : Titulaire Ludovic CECCHINI (Caporal) : Suppléant, Collège Sapeurs : Virginie FROMONT (Sapeur-pompier 1ère classe) : Titulaire, Jean Pierre RAT (Sapeur-pompier 1ère classe) : Suppléant, et mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses:

<u>Permis de construire</u>: M. Yvonnick Didier : garage, M. Mme Gérard Gauthier : permis modificatif, M. Franc : maison Pré Man, M. Sébastien Buathier : garage.

<u>Déclarations préalables</u> : M. James Coutier : portail d'accès, M. Joël Patin : clôture, M. Vasile Findrihan : clôture.

C. Limousin : les tables de la salle des fêtes ont été remplacées, les neuves sont modulables.

Il y a eu plusieurs cambriolages sur la commune. Vous pouvez demander le passage de la gendarmerie si vous partez en vacance : Opération tranquillité.

Point sur les travaux - réseau d'eaux pluviales : raccordement fait – Mise en place des janolènes - Mise en place des regards sur la plate-forme par l'entreprise SOCATRA – Mise en place des bordures par l'entreprise COLAS.

Enquête TAM : 77 réponses / 500 : 32 se déclarent pas intéressés, 45 intéressés. **Vous pouvez encore rapporter votre questionnaire en mairie** et nous relançons sur le site.

<u>F. Quinson</u>: nettoyage de printemps, environ 1 tonne de déchets (clôtures, bidons de gasoil, sac de plâtre..)

Réunion fleurissement début avril.

- G. Bellaton: cette semaine, élagage par l'entreprise Meygret d'Hauteville.
- <u>F. Bérard</u> : formation extincteur pendant les vacances d'avril pour le personnel communal et du clos Buisson.
- <u>L. Mougeot</u>: le poste de J. Seemann (coordinatrice) sera mutualisé avec Bettant pour 2 heures d'administratif. Nous espérons ainsi toucher la subvention du CG. Réunion du groupe de travail : bilan TAP positif. Même organisation pour l'année scolaire 2015-2016. Réunion publique : **12 juin à 20 heures**.

22 H 01 : clôture de la séance

Questions du public

Mme M. Barrier

- Les gens qui passent avec des poussettes sont très gênés par les panneaux de déviation vers le petit pont (carrefour route d'Ambérieu - Chemin du Paradis) : nous le signalerons à l'entreprise qui fait les travaux.
- Toutes les places de la crèche sont-elles occupées ? Il faut se renseigner auprès de la crèche, un accueil temporaire est possible. Les berceaux sont mutualisés entre les communes. Un berceau nous coûte 12 000€ et nous retouchons 6 000€ de la CAF l'année suivante. Selon la volonté des élus du canton, la présidente du SIVU a fait une demande de subvention à la CCPA pour 3 000€/berceau.

L. Rossetti

- Que va devenir le canal sur la place ? La décision se prendra lorsque les travaux sur la place seront programmés.
- Les pompiers ont proposé l'abandon de leur subvention de 1000€ en échange d'un défibrillateur d'une valeur de 1 600€ : Effectivement, mais la commune a droit à une subvention pour l'achat d'un défibrillateur.
- Les bénévoles de la bibliothèque auraient besoin d'un téléphone fixe, les téléphones mobiles étant inopérants (pas de portée due à l'épaisseur des murs).

ML Dubois

- Le transport en car des élèves à la piscine est pris en charge en totalité par la CCPA. Il faut envoyer les factures. *A vérifier*.
- Il y a peut-être un 2^{ème} travailleur en Suisse qui habite à Douvres : *il faut se renseigner car la commune touche presque 2 000 € par personne*.